



CONSTRUCTION D'UN PARC DE STATIONNEMENT A SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR (69)



DOSSIER D'ACCOMPAGNEMENT AU FORMULAIRE
CERFA 14734*03 / SYNTHESE DES ANNEXES 1 A 6



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. PRESENTATION DU SITE	5
2. PRESENTATION DU PROJET	12
2.1 INSERTION URBAINE DU PROJET	14
<i>Le PLU-H de la métropole de Lyon.....</i>	<i>14</i>
2.2 INTEGRATION PAYSAGERE.....	16
2.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	18
2.4 THÉMATIQUES À ENJEU ENVIRONNEMENTAL / ÉTAT INITIAL (SANS PROJET).....	20
2.4.1 Milieu naturel	20
2.4.1.1 Contexte écologique	20
2.4.1.2 Trame écologique	24
2.4.1.3 Zone humide	27
2.4.1.4 Habitats.....	28
2.4.1.5 Flore.....	28
2.4.1.6 Faune.....	29
2.4.2 Risque inondation	33
2.4.3 Risques technologique.....	34
2.4.4 Nuisances sonores	34
2.4.5 Sites et sols pollués	37
3. EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES	38
3.1 PHASE CHANTIER	38
3.2 PHASE POST-AMÉNAGEMENT	41
4. AUTOÉVALUATION	43
5. ANNEXES	44

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE D'ETUDE - PLAN IGN 1/25 000 (SOURCE FOND DE PLAN : GEOPORTAIL)	6
FIGURE 2 : LOCALISATION DU SITE D'ETUDE – PHOTO AERIENNE 1/25 000 (SOURCE FOND DE PLAN : GEOPORTAIL)	7
FIGURE 3 : LOCALISATION DU SITE D'ETUDE ET DU PERIMETRE DE PROJET A UNE ECHELLE PLUS PRECISE	8
FIGURE 4 : LOCALISATION DES PRISES DE VUES AU DROIT DU SITE D'ETUDE (SOURCE FOND DE PLAN : GOOGLE MAPS)	9
FIGURE 5 : PHOTOS DU SITE / SOURCES : EODD©2019 (PHOTOS 1 A 6), GOOGLE STREET (PHOTO7)	11
FIGURE 6 : PLAN DE MASSE DU PROJET	13
FIGURE 7 : EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU-H DE LA METROPOLE DE LYON (SOURCE : PLU-H DE LYON)	15
FIGURE 8 : FIGURE 8 : INSERTION PYSAGERE DU PROJET (SOURCE BATI PROGRAMME)	17
FIGURE 9 : POSITIONNEMENT DU SITE D'ETUDE AU SEIN DU SRCE	25
FIGURE 10 : IDENTIFICATION DES PRINCIPALES CONTINUITES ECOLOGIQUES A L'ECHELLE LOCALE	26
FIGURE 11 : LOCALISATION DES SONDAGES PEDOLOGIQUES	26
FIGURE 12 : EXTRAIT DE LA CARTE DE ZONAGE DU PPRI DE LA METROPOLE DU GRAND LYON (SOURCE : PPRI RHONE SAONE – SECTEUR SAONE).....	33
FIGURE 13 : CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES AU DROIT DU SITE D'ETUDE (SOURCE : PREFECTURE DU RHONE)	35

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES.....	18
TABEAU 2 : HABITATS PRESENTS SUR LE SITE D'ETUDE.....	28
TABEAU 3 : SYNTHESE DES EFFETS ET MESURES EN PHASE CHANTIER	38
TABEAU 4 : SYNTHESE DES EFFETS ET MESURES APRES AMENAGEMENT	41

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : LOCALISATION DE LA ZONE PROJET	5
CARTE 2 : AIRE D'ETUDE IMMEDIATE, POUR LA REALISATION DES INVESTIGATIONS NATURALISTES	12
CARTE 3 : LOCALISATION DES SITES NATURA 2000	21
CARTE 4 : LOCALISATION DES ZNIEFF 1 ET 2 A PROXIMITE DU PROJET	22
CARTE 5 : LOCALISATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) A PROXIMITE DU PROJET	23

INTRODUCTION

Le présent document d'accompagnement au formulaire CERFA 14734*03 vise à préciser dans un premier temps les enjeux environnementaux présents sur le site d'étude localisé rue avenue du Deuxième Spahis à Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Dans un second temps, sont présentés les impacts potentiels du projet et mesures mises en œuvre.

La Gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or offre une position remarquable dans le réseau ferroviaire métropolitain et est de ce fait fortement fréquentée. Les stationnements des véhicules des usagers saturent les parkings aménagés et les voiries avoisinantes de la gare.

La métropole de Lyon, souhaitant développer les reports modaux entre la route et le rail pour les usagers pendulaires, a donc choisi de réaliser un parc de stationnement de 600 places aux abords de la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

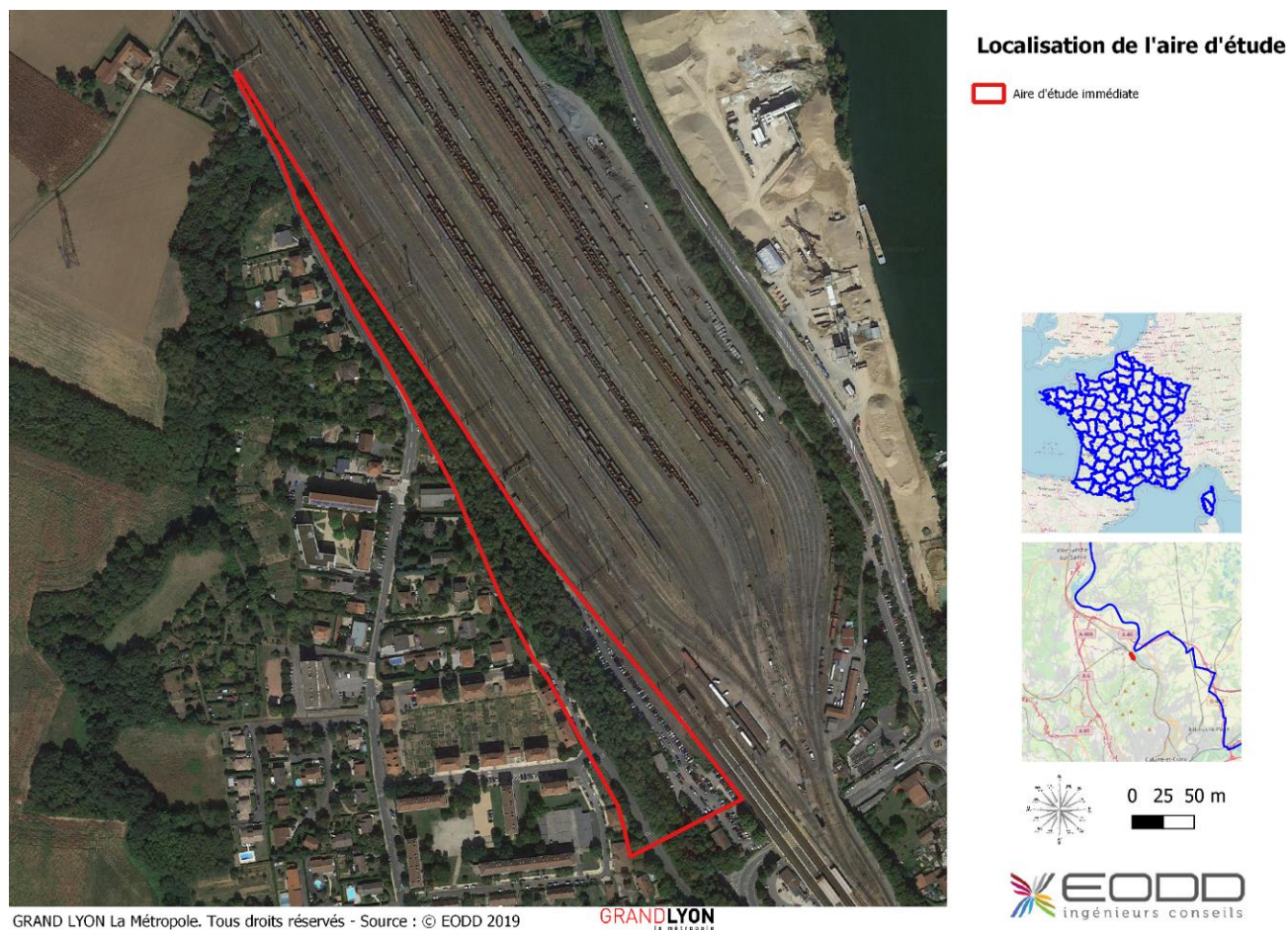
Identification dans le présent document des annexes obligatoires du CERFA n°14734*03 :

- 2) Un plan de situation au 1/25 000 :** Figure 1 page 6
- 3) Photographies datées de la zone d'implantation :** Figure 4 page 9 et Figure 5 page 11
- 4) Un plan du projet :** Figure 6 page 13
- 5) Plan des abords du projet :** Carte 1 page 5 et Figure 3 page 8
- 6) Plan de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 :** Carte 1 page 5 → carte 2 page 23 ?

1. PRESENTATION DU SITE

Le projet se situe sur la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, au nord de la commune de Lyon, au sein du département du Rhône (69). Il prend place dans la partie ouest de la gare de Saint-Germain.

Le site est actuellement composé majoritairement d'un boisement anthropique de feuillus et d'un parking.



Carte 1 : Localisation de la zone projet



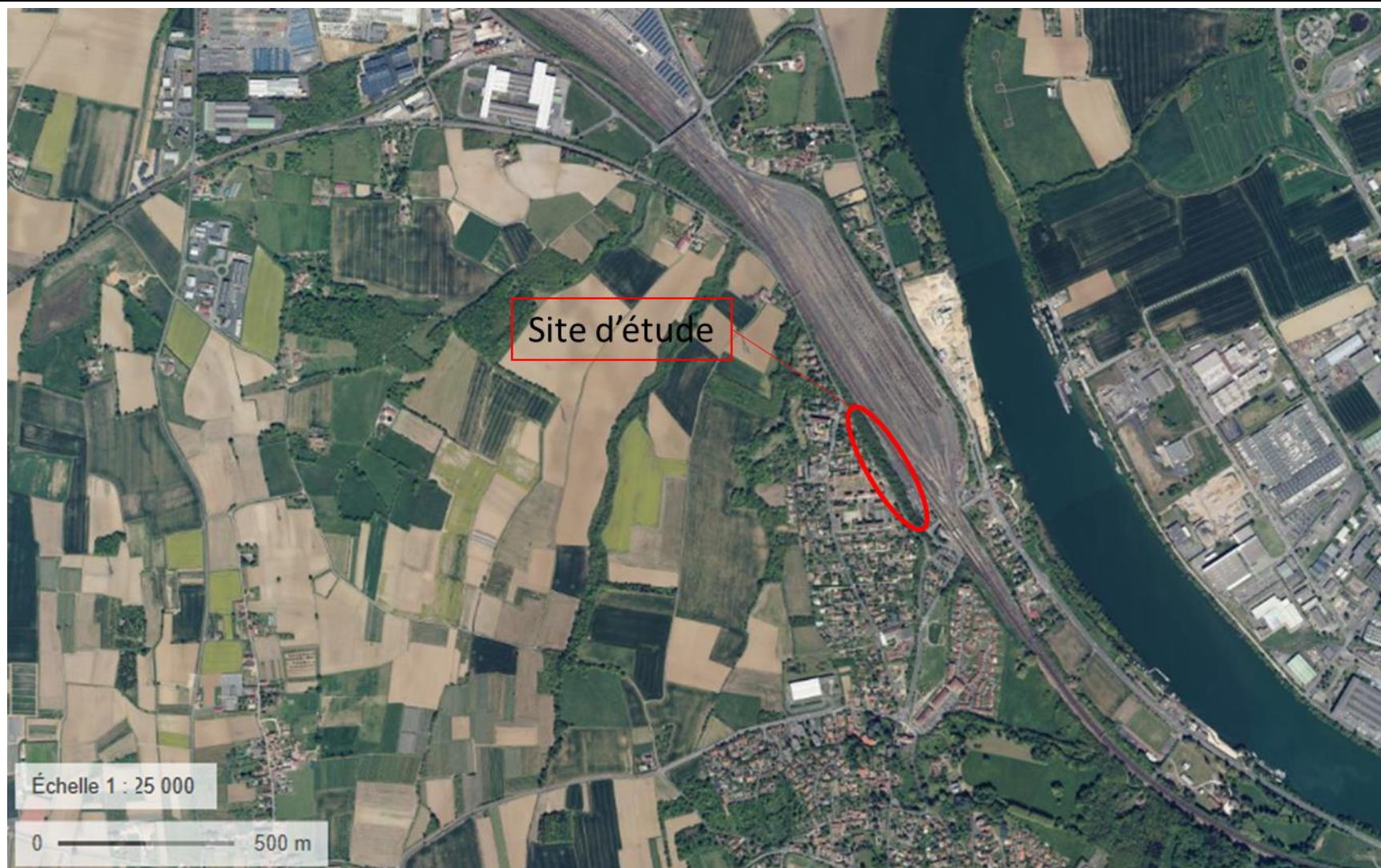


Figure 2 : Localisation du site d'étude – Photo aérienne 1/25 000 (source fond de plan : Géoportail)

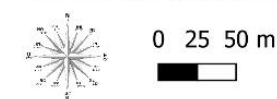
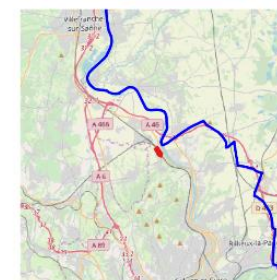


GRAND LYON La Métropole. Tous droits réservés - Source : © EODD 2019

GRANDLYON
la métropole

Localisation de l'aire d'étude

 Aire d'étude immédiate



EODD
ingénieurs conseils

Figure 3 : Localisation du site d'étude et du périmètre de projet à une échelle plus précise

Photographies du site

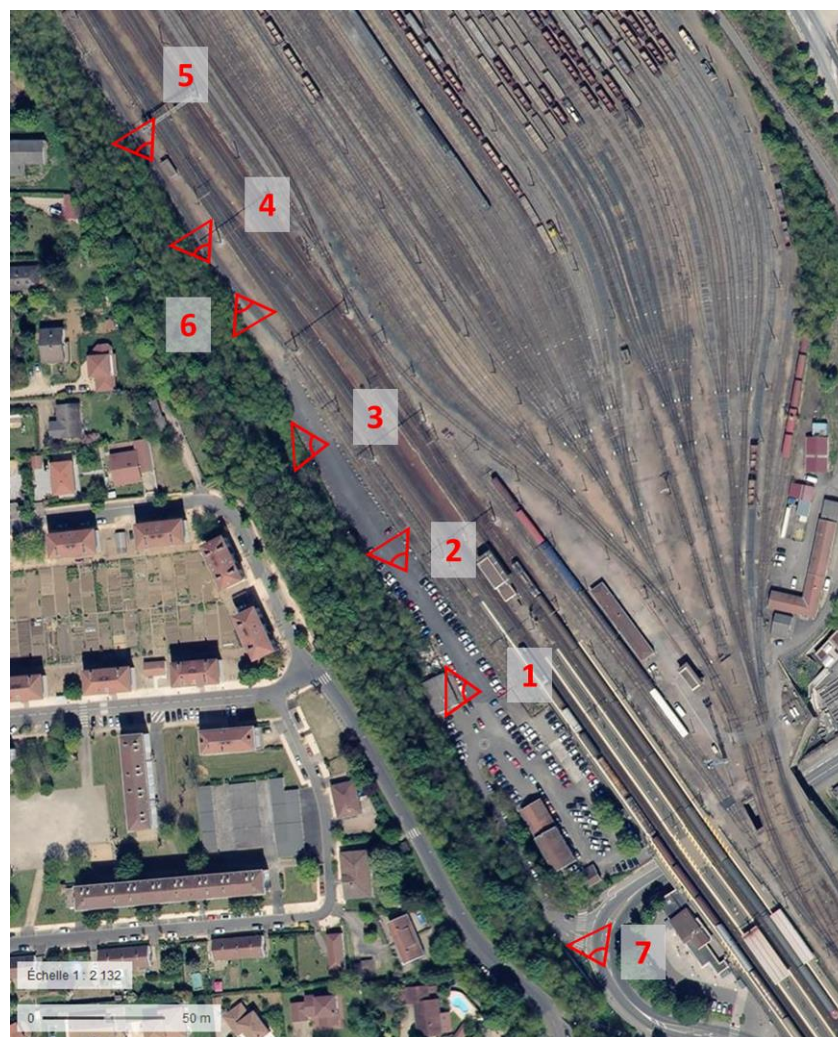


Figure 4 : Localisation des prises de vues au droit du site d'étude (source fond de plan : Google maps)

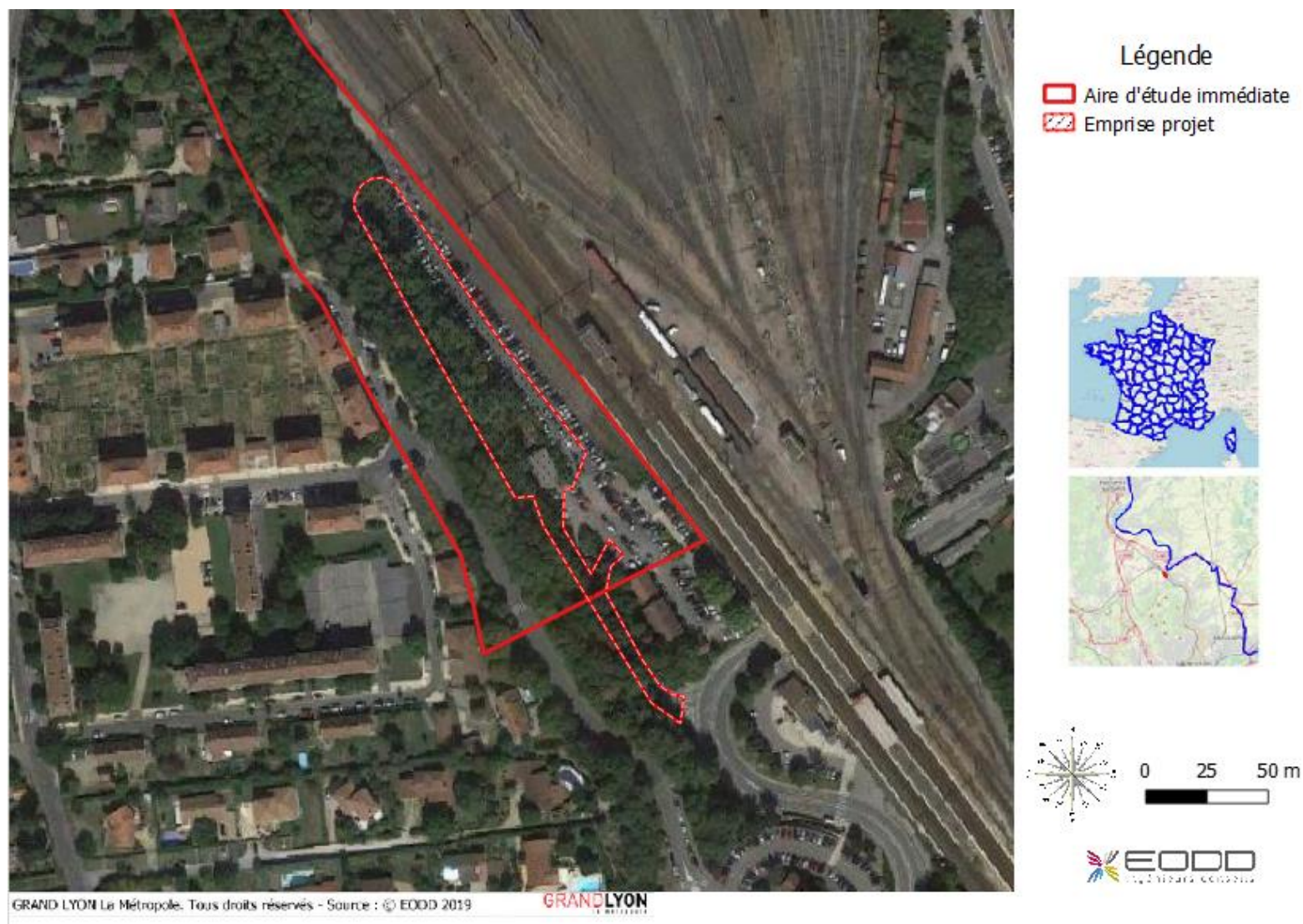




Figure 5 : Photos du site / Sources : EODD©2019 (photos 1 à 6), Google Street (photo7)

2. PRESENTATION DU PROJET

Le visuel ci-dessous représente le site d'étude au complet sur lequel le rapport impacts-mesure a été réalisé :



Carte 2 : Aire d'étude immédiate, pour la réalisation des investigations naturalistes

A partir de cette étude, une mission de programmation a permis de définir l'implantation maximale du projet qui sera imposée aux constructeurs (voir visuels c-dessous).

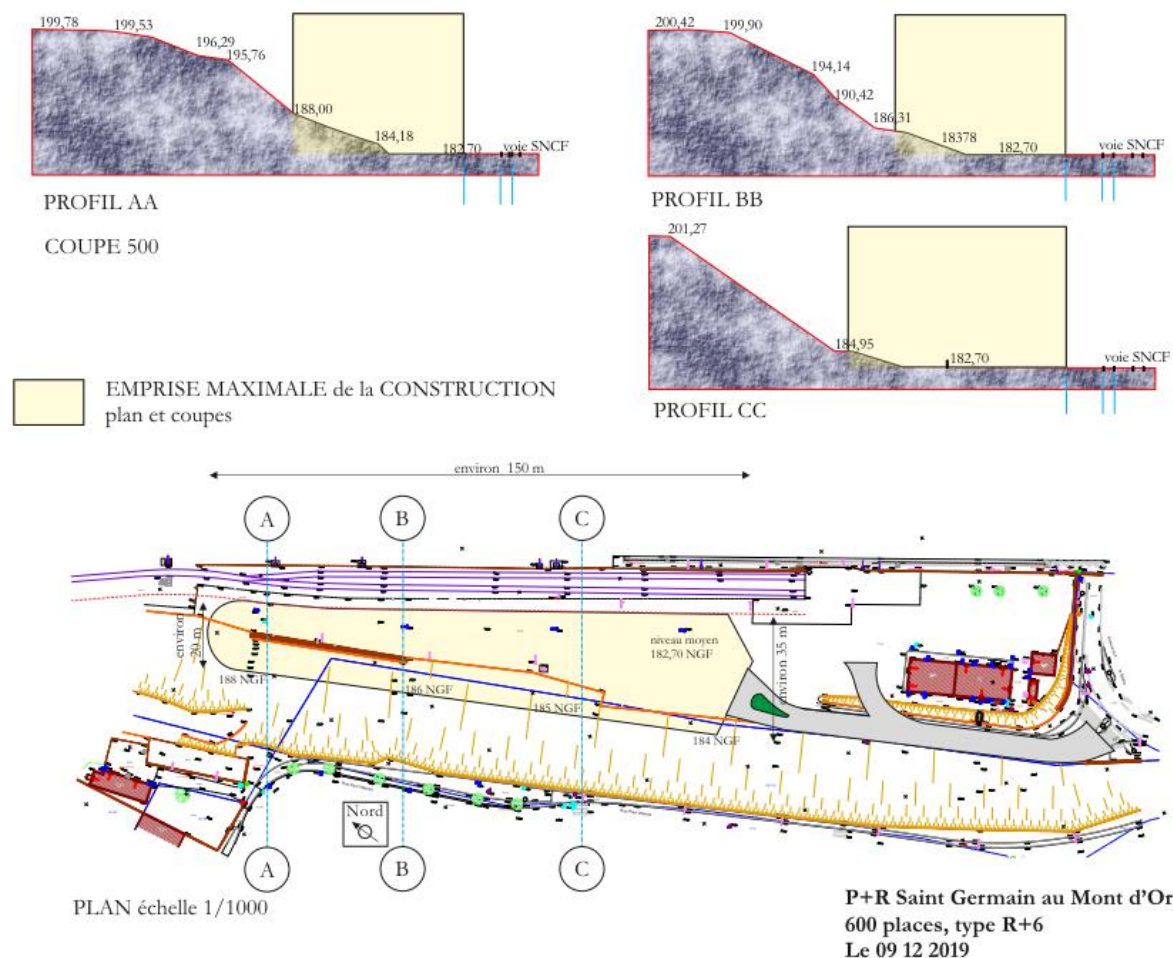


Figure 6 : Plan de masse du projet

Cette surface permet de laisser aux constructeurs une certaine liberté dans le positionnement du P+R. Le P+R construit à terme aura donc probablement une surface plus faible que le projet présenté ici. Cette emprise sera connue au terme de la procédure de choix du candidat au MGP.

2.1 INSERTION URBAINE DU PROJET

LE PLU-H DE LA METROPOLE DE LYON

Le terrain est classé en zone USP au PLU-H de la Métropole de Lyon (révision 2 approbation 2019).

Il fait l'objet d'un emplacement réservé pour la réalisation du parc de stationnement. Cette zone regroupe les vastes emprises d'accueil d'équipement d'intérêt collectif et les services publics.

- Chapitre I :
 - Sans objet pour l'opération
- Chapitre II :
 - Construction par rapport aux voies et emprises publiques, en limite de référence ou en recul,
 - Construction par rapport aux limites séparatives, en limite séparatives ou en recul ($R \geq 4m$) sans possibilité de dérogation
 - Emprise au sol non réglementée - Hauteur de construction non réglementée
- Chapitre III :
 - Coefficient de pleine terre non réglementée
- Chapitre IV :
 - Sans objet pour l'opération
- Chapitre V
 - Sans objet pour l'opération Le talus boisé n'est pas inscrit en tant qu'espace vert végétalisé à valoriser

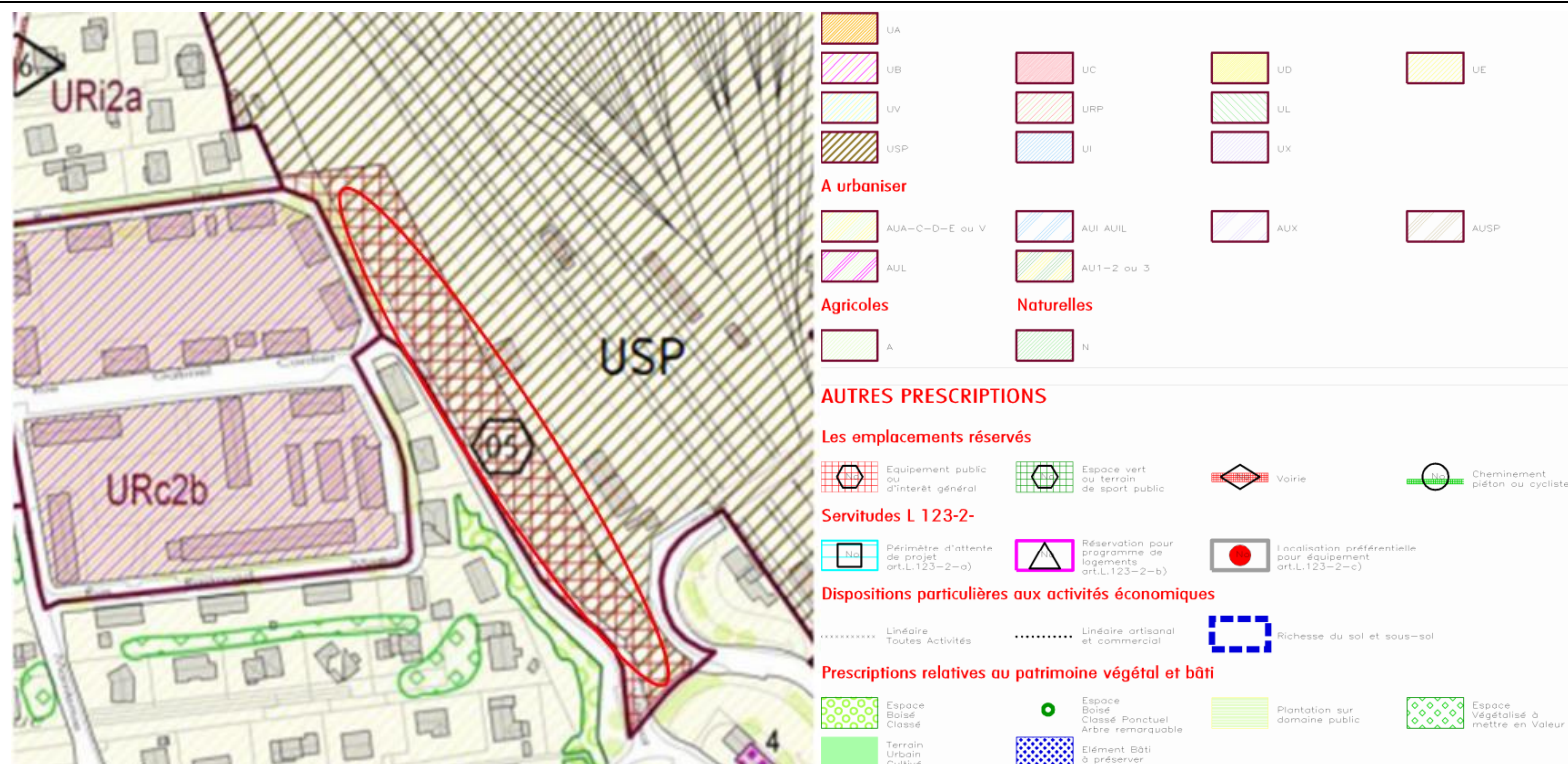


Figure 7 : Extrait du plan de zonage du PLU-H de la Métropole de Lyon (source : PLU-H de Lyon)

D'après le plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP), aucune servitude n'est recensée au droit du site d'étude, en revanche la proximité immédiate de la gare et des voies SCNF induisent des servitudes :

La SNCF doit conserver les fonctionnalités existantes :

- Accès poids lourd au quai militaire,
- Stationnements extérieurs d'une douzaine de véhicules,
- Ensemble des bâtiments de la brigade.

La démolition et la reconstruction du bâtiment de stockage électrique (à la charge de la SNCF). L'implantation du bâtiment de parking devra de plus respecter les conditions suivantes :

- Condition la plus contraignante entre 3 m du poteau caténaire, 3 m du fil d'alimentation et 5 m des rails,
- Maintien d'une voie de circulation de service le long de la voie ferrée largeur 4 m, sans zone de retournement,
- Clôture séparative entre le P+R et la parcelle conservée par la SNCF (à préciser les conditions d'utilisation de la voie de circulation pour l'évacuation des sorties de secours du parking et voie échelle),
- Cheminements des piétons entre le parking et le quai de la gare à matérialiser.

2.2 INTEGRATION PAYSAGERE

La figure ci-après illustre l'intégration paysagère du projet de parking.

La hauteur du bâtiment (R+6) soit environ 17 m permet de maintenir le gabarit sous la ligne de crête de la balme et ainsi de minimiser l'impact visuel pour les résidents.

L'implantation à proximité des voies ferrées, en respectant les exigences de servitudes SNCF, limite fortement l'impact sur la balme boisée. Il convient de signaler que les solutions d'encastrement dans la balme, un temps envisagées, ont été écartées pour permettre de respecter la continuité écologique de ce secteur.

AVANT



APRES



AVANT



APRES



Figure 8 : Figure 8 : Insertion paysagère du projet (Source BATI PROGRAMME)

2.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau identifie les éléments clés à intégrer au projet et formule des orientations environnementales générales à prendre en compte. Ces enjeux ont été intégrés au programme environnemental de l'opération qui fixe de façon contractuelle les exigences à respecter dans le cadre du dialogue compétitif.

Légende : Enjeux environnementaux potentiels

Tableau 1 : Synthèse des enjeux environnementaux et orientations environnementales

THEMES	DIAGNOSTIC / ETAT INITIAL	OBJECTIFS GENERAUX A INTEGRER AU PROJET
Occupation du sol	Terrain actuellement libre de construction.	/
PLU	Site localisé en zone classée USP au PLU-H de la Métropole de Lyon. Il fait l'objet d'un emplacement réservé pour la réalisation du parc de stationnement	Respect du règlement du PLU du Grand Lyon Métropole
Milieu humain	Site localisé en zone urbaine à proximité de la gare SNCF Population : 3 042 habitants sur la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or en 2015 (population en vigueur au 1 ^{er} janvier 2017, source : Insee) Habitat : Dense	Assurer l'intégration du projet dans son environnement urbain.
Climat	Le climat de Saint-Germain-au-Mont-d'Or est varié avec des influences continentales et océaniques. Les données climatiques viennent de la station météorologique Météo-France de Lyon (69) (période 1981 – 2010) : - Moyenne annuelle des températures minimales : 8,1°C - Moyenne annuelle des températures maximales : 16,9°C - Température annuelle moyenne : 11,5°C - Précipitation moyenne annuelle : 831,9 mm/an - Vents : orientés Nord/Sud. Le climat de Saint-Germain-au-Mont-d'Or se caractérise par des étés chauds et des hivers froids.	/
Milieu physique	Topographie : Parcelles présentant un talus important à l'Ouest Réseau hydrographique : La Saône se localise au Nord-Est en contrebas du site d'étude Géologie : Site localisé sur des alluvions du confluent Saône-Azergues : argiles, sables feldspathiques et galets provenant du Massif Central et des Alpes Hydrogéologie : D'après le BRGM (infoterre), aucun forage n'a été recensé au droit et à proximité du site d'étude Captages AEP : Hors périmètre de protection de captage Zone de répartition des eaux : Commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et donc le site d'étude est non concerné	Géologie : Gestion des eaux pluviales à adapter en fonction des contraintes géologiques. Captages AEP : Pas de contrainte spécifique liée aux captages AEP. Une étude géotechnique a été effectuée afin de caractériser les sols.
Sites et sols pollués	Aucune activité polluante n'a été recensée d'après les bases de données BASOL et BASIAS. Le site est libre de construction.	Gestion des déblais exédentaires.

THEMES	DIAGNOSTIC / ETAT INITIAL	OBJECTIFS GENERAUX A INTEGRER AU PROJET
	La Métropole de Lyon a fait réaliser en 2018 un diagnostic de la qualité des sols dans le but de vérifier l'absence de pollution des sols et anticiper la gestion des déblais excédentaires, voir document complet ci-joint. Ce diagnostic a permis de confirmer l'absence de pollution significative même si des métaux ont été détectés, les concentrations sont classiques du bruit de fond des remblais anthropiques de la Métropole.	
Milieu naturel	Le site d'étude n'est couvert par aucun espace naturel d'intérêt, le site Natura 2000 (multisites) le plus proche se localise à plus de 5 km. La ZNIEFF de type II la plus proche se localise à environ 300m à l'Est du site d'étude. Enjeux écologiques du site est évalué comme globalement faible mais avec un enjeu modéré sur les espèces protégées qui ont été observées sur le site notamment des oiseaux, des reptiles.	Mise en place de la séquence ERC pour déterminer des mesures de préservation des espèces protégées identifiées sur le site.
Contexte patrimonial	Site non concerné par un Monument historique ou ses abords, et non concerné par une zone de présomption de prescriptions archéologiques	/
Risques naturels	Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) du département de la Loire de 2020. Risque inondation : zone non concernée par le risque inondation identifié au PPRI de la Saône (Préfecture du Rhône) Risque sismique : Saint-Germain-au-Mont-d'Or est située en zone 2 vis-à-vis du risque sismique (niveau d'aléa faible). Il n'est pas nécessaire de prévoir d'intervention particulière vis à vis du risque sismique. Risque radon : moyen Retrait-gonflement des argiles : aléa moyen au droit du site d'étude (Géorisques)	/
Risques technologiques	Risques de Transport de Matières Dangereuses (TMD) : ▪ La voie ferrée ; ▪ La D51 ; Le site actuel ne présente pas d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).	/
Nuisances sonores	La voie ferrée est classée en catégorie 1 et l'avenue du deuxième Saphis est classée en catégorie 3. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) 3 ^{ème} échéance du département du Rhône a été arrêté en 2018.	Il s'agit d'un projet de parking aucune réglementation spécifique n'est à prendre en compte vis-à-vis des nuisances sonores.
Déplacements et accessibilité	Le site est accessible par l'avenue du deuxième Saphis	
Réseaux		Les eaux usées et les eaux pluviales doivent être collectées séparément d'après le règlement du PLU en vigueur (réseau séparatif). Lors de la phase travaux éviter tout risque de pollution aux réseaux.
Conclusion	L'ensemble des objectifs environnementaux intégrés au projet participera à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.	

2.4 THEMATIQUES A ENJEU ENVIRONNEMENTAL / ETAT INITIAL (SANS PROJET)

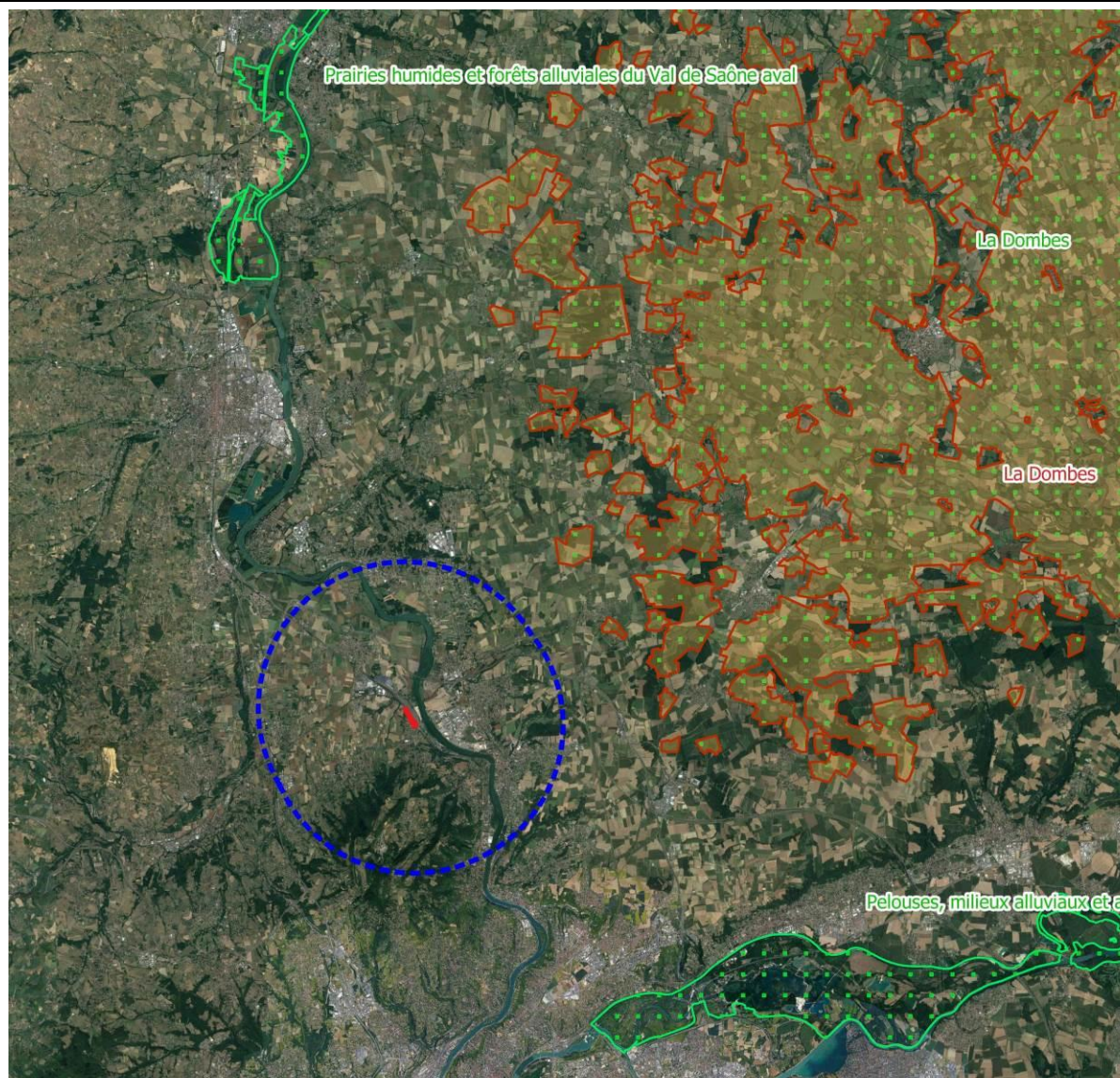
2.4.1 MILIEU NATUREL

Le diagnostic écologique du site d'étude est présenté en annexe 1. Seule une synthèse est présentée dans ce chapitre.

2.4.1.1 Contexte écologique

NOM	CODE	LOCALISATION	SURFACE CONCERNEE PAR LE PERIMETRE D'ETUDE	SURFACE DU PERIMETRE D'ETUDE CONCERNE	PROBABLE CONTRAINTE REGLEMENTAIRE
PERIMETRE D'INVENTAIRE					
ZNIEFF Type II					
Massif des monts d'Or	820031407	Sud	0	0	Non
Val de Saône méridional	820030870	Est	0	0	Non
ZNIEFF Type I					
Bois Chatelard, bois des Roches, mont Narcel et leurs environs	820031402	Sud	0	0	Non
Iles et prairies de Quincieux	820030859	Nord	0	0	Non
Prairies sèches de Poleymieux-au-Mont-d'Or	820031406	Sud	0	0	Non
Pelouses et boisements de Chasselay	820031405	Sud	0	0	Non
Pelouses et boisements de l'est des monts d'Or	820031403	Sud	0	0	Non
AUTRES PERIMETRES					
ENS					
Iles et prairies humides de Quincieux	14	Nord	0	0	Non
Monts d'Or	23	Sud	0	0	Non
Vallon des Torrières	24	Est	0	0	Non
Vallon des Echets	25	Est	0	0	Non

L'emprise de travaux s'inscrit dans une situation dépourvue de périmètres réglementaires. Cependant, la présence de de ZNIEFF I & II dans un rayon de 1 à 5 km et d'ENS dont un contenant l'aire d'étude, montre l'intérêt écologique de la zone. Le projet n'est pas concerné directement par des périmètres de protection du patrimoine naturels et ne sera soumis à aucune contrainte réglementaire vis-à-vis des périmètres.



GRAND LYON La Métropole. Tous droits réservés - Source : © EODD 2020

GRAND LYON
la métropole

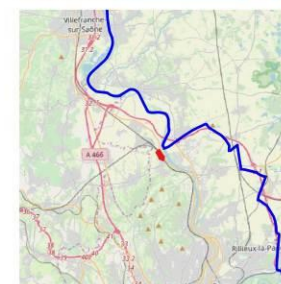
Localisation des sites Natura 2000

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude éloignée (rayon de 5 km)

Sites Natura 2000

- ZPS
- ZSC

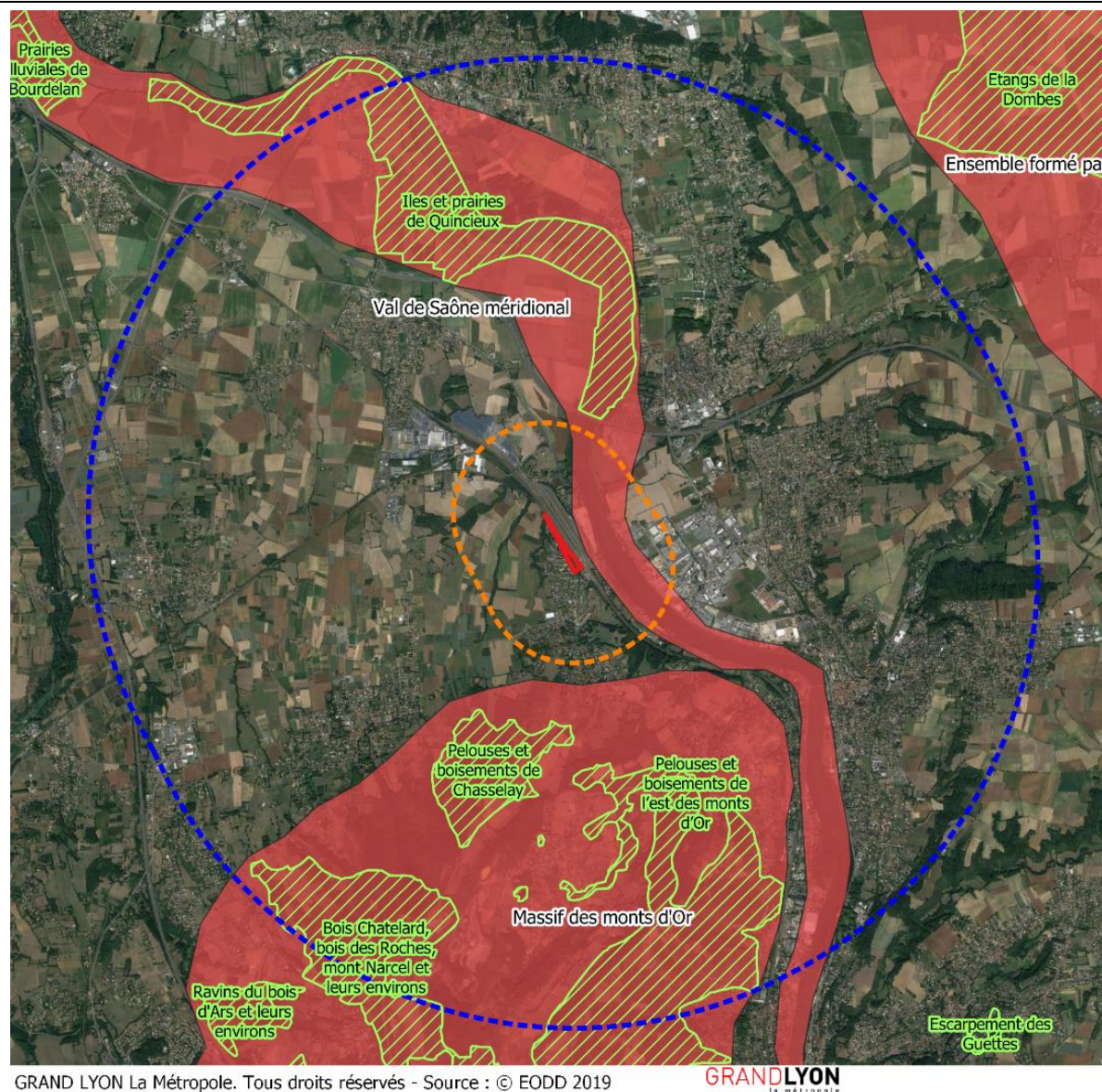


0.5 km



EODD
ingénieurs conseils

Carte 3 : Localisation des sites Natura 2000



GRAND LYON La Métropole. Tous droits réservés - Source : © EODD 2019

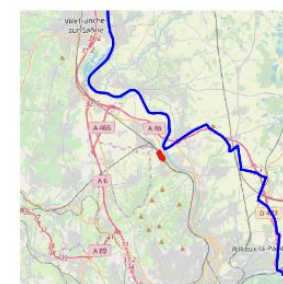
GRAND LYON
la métropole

Localisation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II

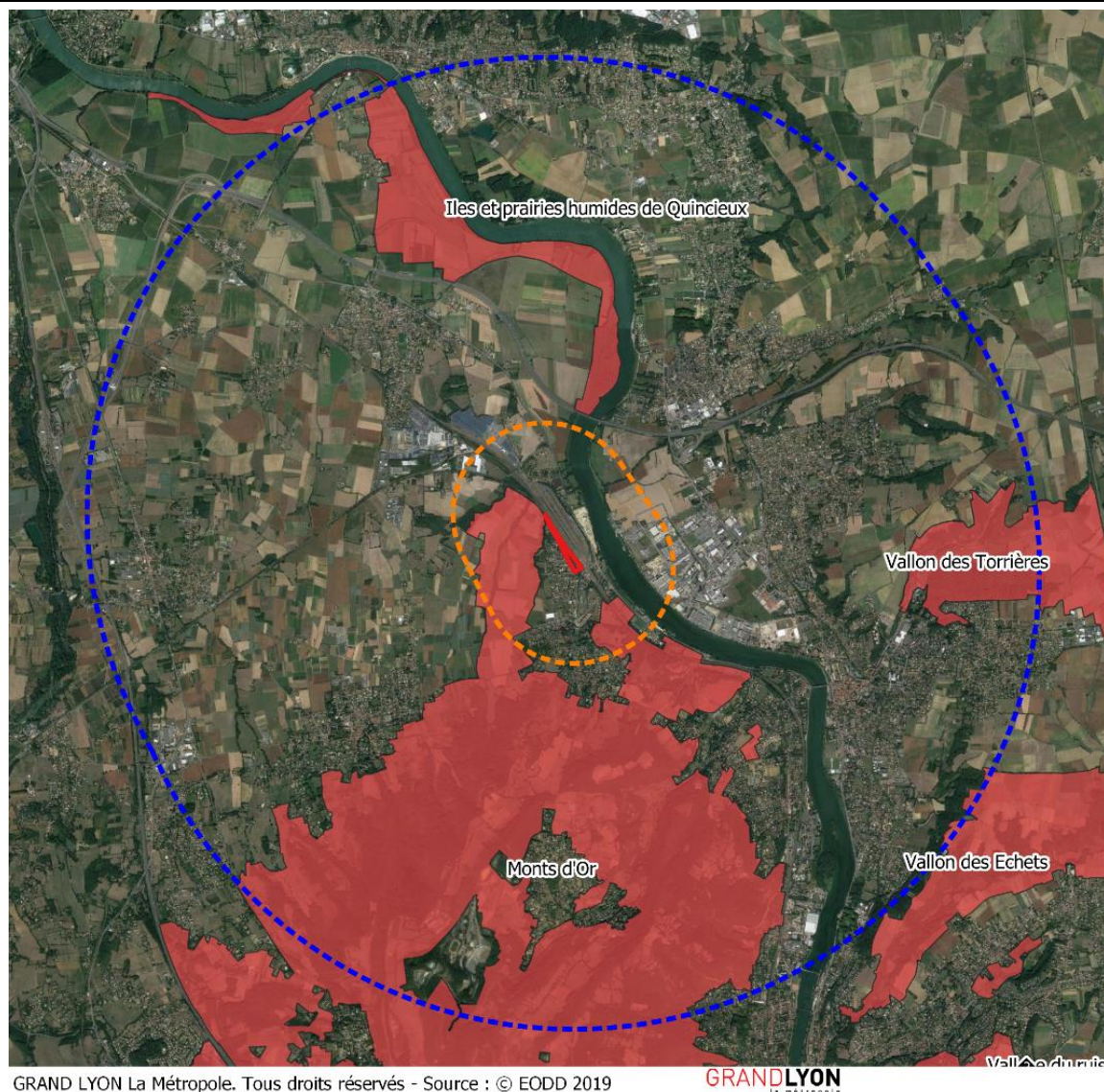
Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée



EODD
ingénieurs conseils

Carte 4 : Localisation des ZNIEFF 1 et 2 à proximité du projet



Localisation des Espaces Naturels Sensibles

ENS

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée



0 0.5 1 km



Carte 5 : Localisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) à proximité du projet

2.4.1.2 Trame écologique

D'après le SRCE, l'ensemble du site d'étude se situe dans un secteur urbanisé correspondant à la gare de Saint-Germain-au-Mont-D'Or. Au nord de la zone, est identifié un corridor écologique d'importance régionale à remettre en bon état. Il correspond à un continuum agricole enserré entre les centres-villes de Parcieux, Genay et de Saint-Germain-au-Mont-D'or et les zones industrielles du secteur. Ce corridor est entrecoupé à plusieurs reprises par de nombreux axes de transport routier (A46, D51, D433) et ferroviaire.

D'un point de vue locale, des continuités écologiques sont identifiables (identifiées sur la figure ci-après). Plusieurs ripisylves au nord sont connectées et constituent une trame verte continue. Le site est traversé à l'ouest par un boisement linéaire qui est relié à ces ripisylves par l'extrémité nord. La continuité au niveau du site est cependant discontinue en raison notamment de la faible largeur du boisement et de la rupture partielle de continuité au sud au niveau de la zone urbaine de Saint-Germain-au Mont-d'Or.

Plusieurs cours d'eau permanent et la rivière de la Saône forment les éléments de la trame bleue locale à laquelle le site d'étude est déconnecté.

Ainsi le site d'étude est assez isolé, bordé à l'est par la voie ferrée (rupture importante) et à l'ouest par la zone urbanisée avec cependant une continuité du boisement au nord et une connexion partielle au sud.

Le site d'étude ne se situe pas dans un élément structurel de la trame du SRCE (secteur urbanisé). D'un point de vue local, le site correspond à un reliquat boisé de bord de voie ferrée, ayant une faible connexion avec les milieux naturels présents aux alentours : connexion au nord et connexion partielle au sud.

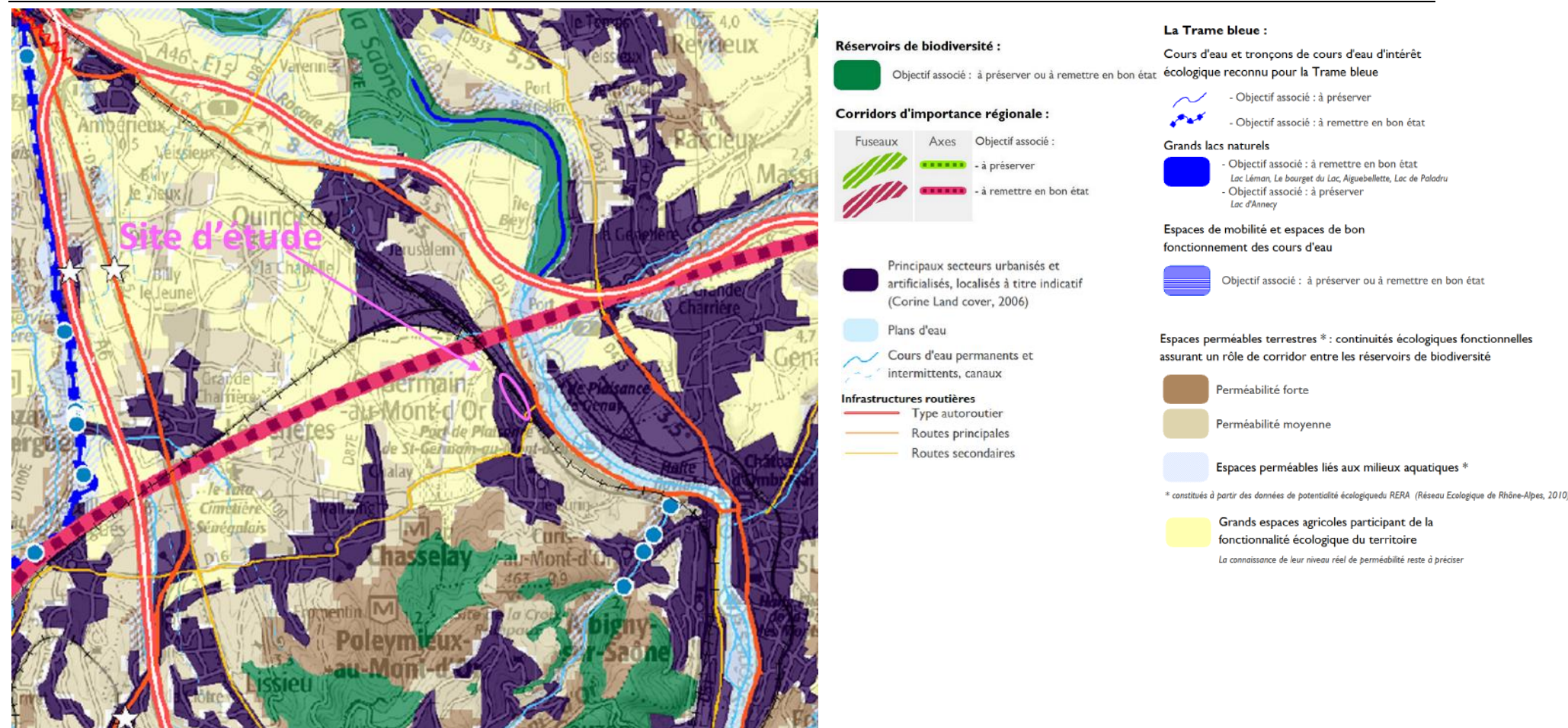
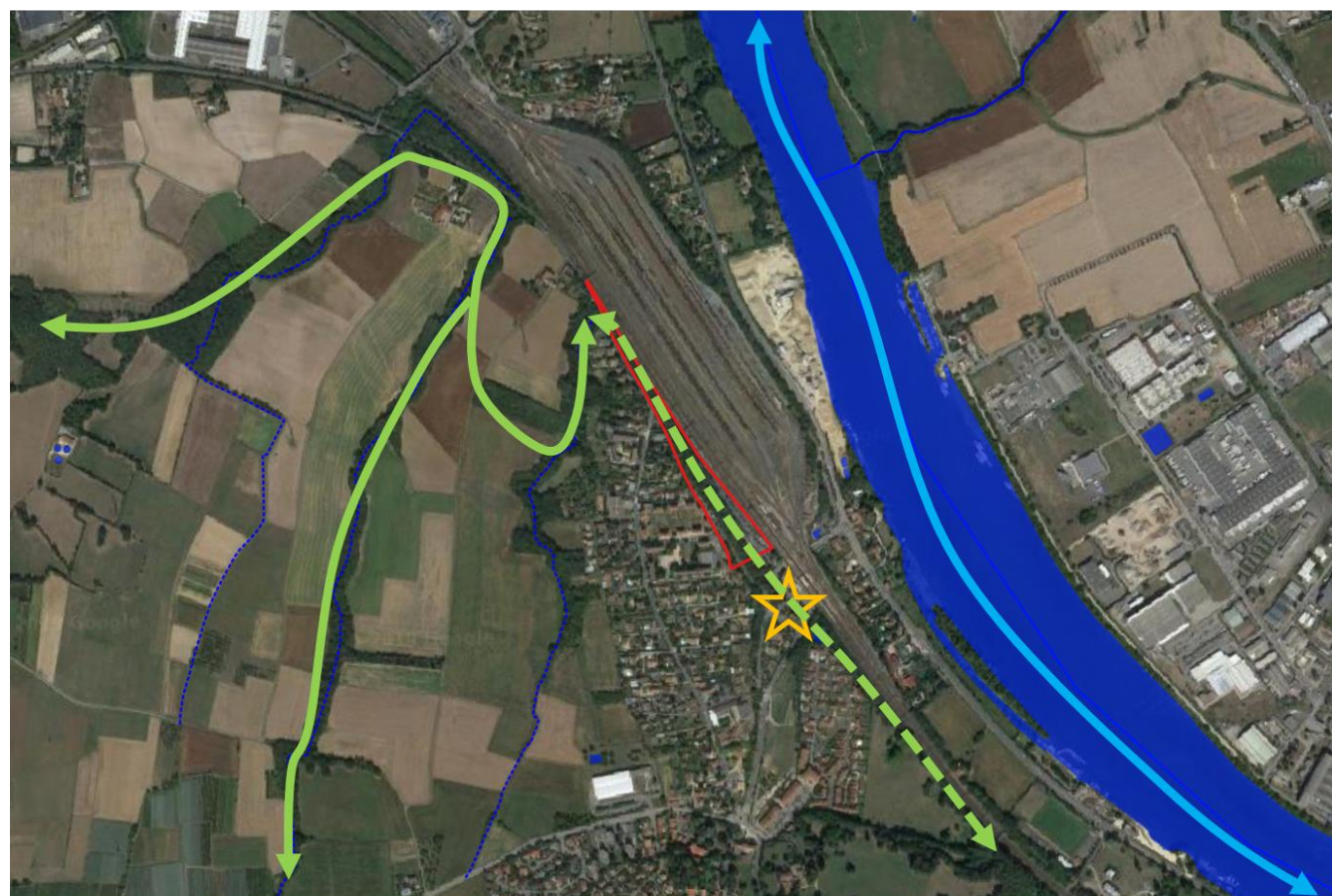


Figure 9 : Positionnement du site d'étude au sein du SRCE



Site d'étude

Eléments de la trame écologique



Cours d'eau permanents



Cours d'eau intermittents



Trame verte continue



Trame verte discontinue



Trame bleue continue



Trame bleue discontinue



Rupture ponctuelle de la trame verte (zone urbanisée)

Figure 10 : Identification des principales continuités écologiques à l'échelle locale

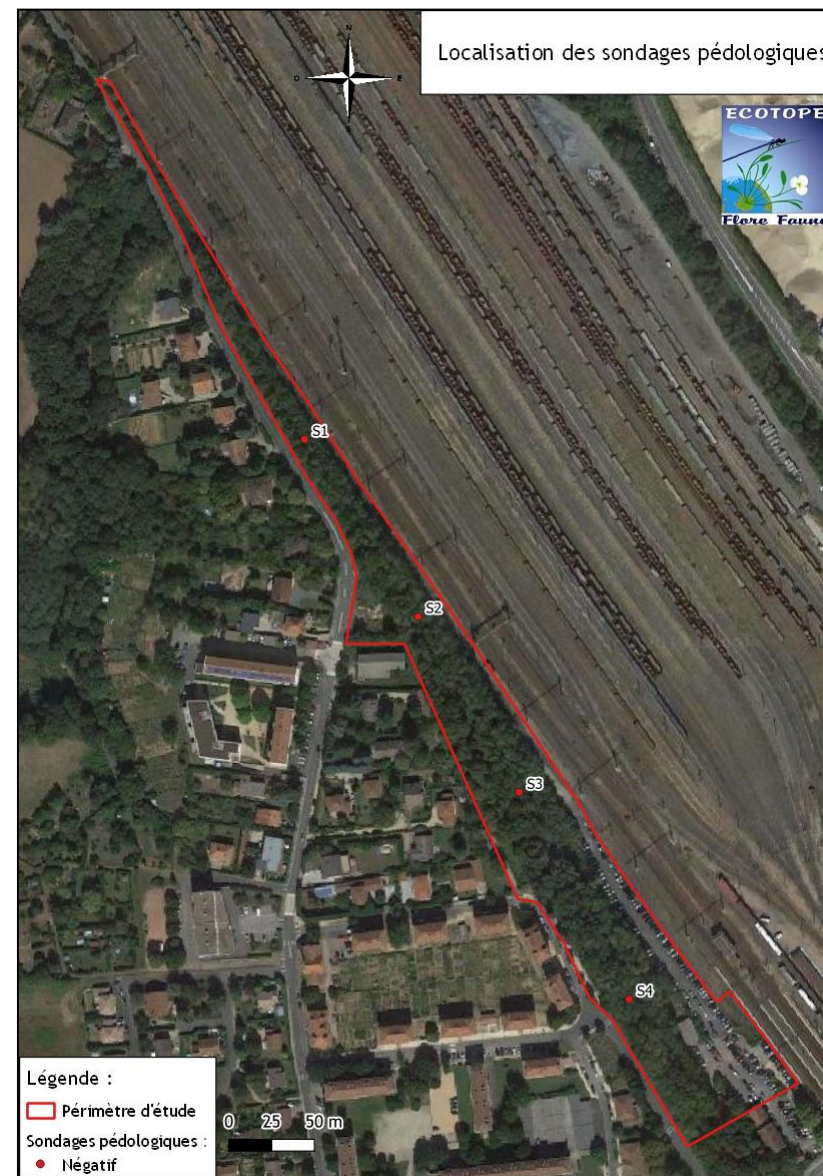
2.4.1.3 Zone humide

- **Première étape pour la délimitation des zones humides : délimitation à l'aide des habitats**

L'expertise a montré **l'absence de zone humide** sur l'ensemble du site d'étude. En effet, aucun habitat naturel et espèce végétale inventorié n'est déterminant de zone humide.

- **Seconde étape : réalisation de sondages pédologiques**
 - 4 sondages pédologiques ont été réalisés et tous sont négatifs.

Les sondages pédologiques ont permis de **confirmer l'absence de zone humide**.



2.4.1.4 Habitats

Les investigations ont permis d'identifier 7 habitats semi-naturels et anthropiques.

Tableau 2 : Habitats présents sur le site d'étude

Intitulé	Phytosociologie	Code CORINE	Code EUNIS	Code NATURA 2000	Liste Rouge RA	Etat de conservation	Surface (ha)	Représentativité (%)
Complexe des milieux sylvatiques								
Boisement anthropique de feuillus caducifoliés	-	83	G1.C	-	NA	Mauvais	1,748	67,78
Plantation d'arbres et d'arbustes ornementaux	-	84	G5	-	NA	-	0,052	2,02
Complexe des milieux anthropiques								
Fourré invasif de Renouée du Japon	-	87.2	I1.5	-	NA	Mauvais	0,023	0,89
Zone de dépôts et végétation rudérale associée	-	87.2	I1.5		NA	-	0,057	2,21
Voirie et végétation rudérale associée	-	86	J4.1	-	NA	-	0,649	25,16
Voie SNCF et végétation rudérale associée	-	86	J4.1	-	NA	-	0,037	1,43
Bâtiment	-	86	J1	-	NA	-	0,013	0,50
Total :							2,579	100

Le site d'étude se compose de 7 habitats différents. Ceux-ci ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier. En effet, aucun de ses habitats n'est d'intérêt communautaire ou déterminant de zone humide. Ainsi, l'enjeu est estimé faible.

2.4.1.5 Flore

Les inventaires floristiques ont permis de mettre en évidence la présence de 112 espèces végétales. Parmi celles-ci aucune ne présente un statut de protection ou de conservation défavorable.

Ainsi, aucun enjeu n'a été relevé pour la flore patrimoniale sur l'ensemble du site d'étude.

Les inventaires floristiques ont permis de mettre en évidence la présence de quatre espèces exogènes à caractère envahissant avéré. Il s'agit du Robinier faux-acacia, de la Renouée du Japon, du Buddleia de David et du Faux-vernis du Japon. Ces espèces sont très envahissantes et dominent ou co-dominent les milieux naturels. Leurs présences engendrent un impact direct fort sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.

Ces espèces devront faire l'objet de précautions particulières en phase travaux pour limiter le risque de propagation.

2.4.1.6 Faune

2.4.1.6.1 Avifaune

Au total, ce sont 24 espèces d'oiseaux qui ont été inventoriées sur le site d'étude.

Ces espèces sont communes du cortège forestier et espèces riveraines des agglomérations. On y trouve par exemple la fauvette à tête noire, les mésanges, les pics, les pigeons, mais également le rossignol Philomèle, le pinson des arbres, le rougegorge familier et le et le Rougequeue noir.

Sur les 24 espèces inventoriées, 20 espèces sont potentiellement nicheuses et 4 ont été observées en survol sur le site. Parmi ces espèces nicheuses, 16 sont protégées et 5 d'entre elles ont un enjeu de conservation local modéré.

Aucune espèce nocturne n'a été observée durant nos observations. Nous pouvons donc conclure en leur absence sur le site.

L'enjeu de conservation modéré est attribué aux espèces protégées qui utilisent le site de façon constante et dont leur statut de conservation des populations est en mauvaise état aux différentes échelles nationales et/ou régionales. Il s'agit ici :

- **Le chardonneret élégant**, protégé et considéré comme nicheur « vulnérable » en France. Trois individus chanteurs ont été contactés sur le site avec un comportement territorial.
- **Le choucas des tours**, protégée en France et considérée comme « quasi-menacée » en tant que nicheur en Rhône-Alpes. Deux individus chantants sur le site ont été observés, ainsi qu'un individu passant en vol.
- **Le faucon crécerelle**, rapace protégé et considéré comme « quasi-menacé » en France. Un couple a été observé en parade nuptiale à moins de 20 mètres de la zone d'étude, ainsi que 3 individus en survol.
- **Le moineau domestique**, protégé France. Bien qu'apparemment commune, la population de cette espèce est en déclin : il est donc considéré comme « quasi-menacé » en tant que nicheur en Rhône-Alpes. Il a été recensé 6 individus ayant un comportement territorial sur la zone d'étude.
- **Le pouillot fitis**, protégé et considéré comme « quasi-menacé » en France. Un couple a été observé en parade nuptiale sur le site.

Les espèces observées sur le site sont assez communes, mais 16 espèces sont protégées et 5 possèdent un enjeu de conservation modéré sur le site. Ainsi l'enjeu est la préservation du boisement favorable à ces espèces.

2.4.1.6.2 Amphibiens

Le site n'est pas propice à l'installation des amphibiens : aucune zone de reproduction possible n'a été identifiée sur l'aire d'étude immédiate. Nous avons tout de même réalisé des prospections mais aucune espèce n'a été trouvée, par conséquent ce taxon n'implique pas de contrainte réglementaire pour le projet.

2.4.1.6.3 Reptiles

Le site est assez favorable aux reptiles qui se mettent en lisière forestière pour se chauffer au soleil. En effet, ce groupe taxonomique doit s'exposer plus ou moins longtemps dans un secteur chaud. Pour cela ils utilisent régulièrement des tas de pierres ou de branches, des plaques de goudrons, ou alors s'exposent directement au soleil.

Sur la zone d'étude, nous avons observé 2 espèces : la couleuvre verte et jaune ainsi que le lézard des murailles. Les deux couleuvres vertes et jaunes ont été observées mortes, écrasées sur le parking par des voitures. Elles utilisaient probablement la chaleur du goudron pour se réchauffer. Le lézard des murailles a quant à lui été observé vivant dans le boisement.

Ces deux espèces sont protégées, comme toutes les espèces de reptiles en France, mais sont assez commune en Rhône Alpes. Leur enjeu de conservation local sur le site est donc considéré comme faible.

Les deux espèces observées sur le site sont protégées, des mesures réglementaires s'appliqueront. Afin de réduire les impacts du projet, des mesures d'évitements et de réduction des impacts pourront être proposées.

2.4.1.6.4 Mammifère terrestre

Seulement une espèce de mammifères a été inventoriée sur le site d'études. Il s'agit de l'écureuil roux qui est considérée comme potentiellement reproducteur sur le site.

Cette espèce est protégée nationalement et considéré en préoccupation mineure sur les listes rouges de France et de Rhône-Alpes. L'écureuil roux possède donc un enjeu de conservation local faible sur le site d'étude.

Bien que l'enjeu soit faible pour l'écureuil roux, des contraintes règlementaires pourraient être applicable du fait de sa protection nationale.

2.4.1.6.5 Chiroptères

Les inventaires acoustiques ont permis d'identifier 11 espèces de chauves-souris. Aucune de ces espèces n'est inscrite en annexe II de la directive habitats, toutefois, la Noctule commune est vulnérable à l'échelle nationale et quasi-menacée à l'échelle régionale. 6 autres espèces possèdent un statut de conservation défavorable.

Présence de gîtes au sein du périmètre d'étude :

Les investigations terrain ont permis d'établir que le site offre quelques gîtes arboricoles favorables aux chauves-souris. Cependant, si une possibilité de gîte est présente au sein du boisement anthropique de feuillus caducifoliés, celle-ci reste anecdotique. En effet, le boisement est constitué principalement de jeunes Robinier faux-acacia, ce qui n'est pas favorable aux gîtes des chauves-souris. Le bâtiment présent n'est également pas propice aux gîtes des chiroptères. Le site est également utilisé comme territoire de chasse ou de passage par ces animaux.

Analyse des potentialités de gîtes par espèce sur le périmètre d'étude :

Outre la présence ponctuelle de ces espèces sur le secteur d'étude lors des enregistrements, il est intéressant de savoir lesquelles peuvent, ou ne peuvent pas, gîter sur le site. Leur écologie a été analysée, ainsi que leur comportement sur le site lors des inventaires (horaires de sortie, période d'inventaires pour les espèces migratrices, etc.). Ces informations ont été couplées avec les capacités d'accueil du site et les données de gîtes présents. Le tableau ci-après synthétise les résultats des analyses de potentialités de présence sur le périmètre rapproché, durant les périodes d'activité et d'hivernage des espèces. A noter que la potentialité de gîte est très limitée sur le site et les arbres arboricoles peuvent constituer des gîtes transitoires d'été pour certaines espèces (absence d'arbre à grosse cavité).

Espèce	Probabilité de présence hors période hivernale	Probabilité de présence en période hivernale	Territoire de chasse
Noctule commune	Possible - Gîtes arboricoles, et autres habitats anthropiques	Possible - Arboricole ou dans le bâti	Chasse partout, aime les vieux boisements et zones humides - S'éloigne pas au-delà de 10 à 15km de son gîte
Noctule de Leisler	Possible - Gîte arboricole, nichoirs, bâti	Possible - Gîte arboricole, nichoirs, bâti	Chassent partout, aiment les vieux boisements et zones humides - S'éloignent pas au-delà de 10 à 15km de leur gîte
Pipistrelle de Nathusius	Possible - Gîte arboricole	Possible - Gîte arboricole, nichoirs, occasionnellement le bâti	Chasse le long des structures linéaires, le long des cours d'eau, et en plein ciel
Sérotine commune	Possible - Presque toujours au sein des combles, derrière volets, etc. Plus marginalement dans les arbres et nichoirs	Non - Greniers, combles, appentis, églises, plus rarement cavernicole	Ubiquiste, chasse dans les environs de son gîte (max 10km)
Pipistrelle commune	Possible - Très ubiquiste et anthropophile	Possible - Très ubiquiste et anthropophile	Partout
Murin de Daubenton	Possible - Cavités arboricoles et ouvrages d'art	Possible - Cavernicole, mais a défaut cavité d'arbre si température clémente	Au-dessus des eaux libres, espèce casanière (ne s'éloigne pas plus de 1km de son gîte)
Murin de Natterer	Possible - Très ubiquistes, peut coloniser de très petites cavités arboricoles	Non - Typiquement cavernicole, grottes, caves, etc. aux basses températures mais hors gel	Ubiquiste, chasse dans les environs de son gîte (2 à 6 km max)
Pipistrelle de Kuhl	Possible - Très ubiquiste et anthropophile	Possible - Très ubiquiste et anthropophile	Partout
Molosse de Cestoni	Non - Fissuricole en hauteur, en falaise ou sur les édifices comme les ponts ou immeubles	Non - Fissuricole en hauteur, en falaise ou sur les édifices comme les ponts ou immeubles	Partout et effectue de grand déplacements
Vespère de Savi	Non - Fissures et lézardes des falaises et plus rarement les disjointements des ponts	Non - Anfractuosités des parois de falaises et plus rarement anthropophile	Au-dessus des arbres, en plein ciel, mais aussi le long des falaises et sur les points d'eau
Pipistrelle soprane	Possible : Ubiquiste et anthropophile	Possible - Manque de données, mais fréquente les bâtiments, maisons, cavités arboricoles	Dans tout type de milieux mais à proximité de zones humides

Analyse de l'activité des espèces :

Un seul point d'écoute a été positionné sur le site d'étude compte tenu de sa superficie. La Pipistrelle de Kuhl est l'espèce ayant émis le plus de contact (un contact = une séquence de 5s). On retrouve également une activité importante de la Pipistrelle commune et de la Noctule commune.

L'enjeu concernant les chiroptères est considéré comme modéré, du fait de la diversité d'espèces qui utilise le site en transit et en chasse également. La potentialité de gîte est très réduite avec 2 arbres potentiellement favorable comme gîte ponctuel d'été.

2.4.1.6.6 Intectes

Parmi les espèces inventoriées sur le site d'étude, aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été recensée.

L'enjeu relatif à l'entomofaune est négligeable sur le site d'étude.

2.4.2 RISQUE INONDATION

Le site d'étude est localisé dans une zone Tertiaire de prévention des risques d'inondation par ruissellement. Les eaux pluviales devront être gérées à la parcelle par rétention et rejet à débit différé. Le site est localisé hors du zonage du PPRI de la Métropole du Grand Lyon.

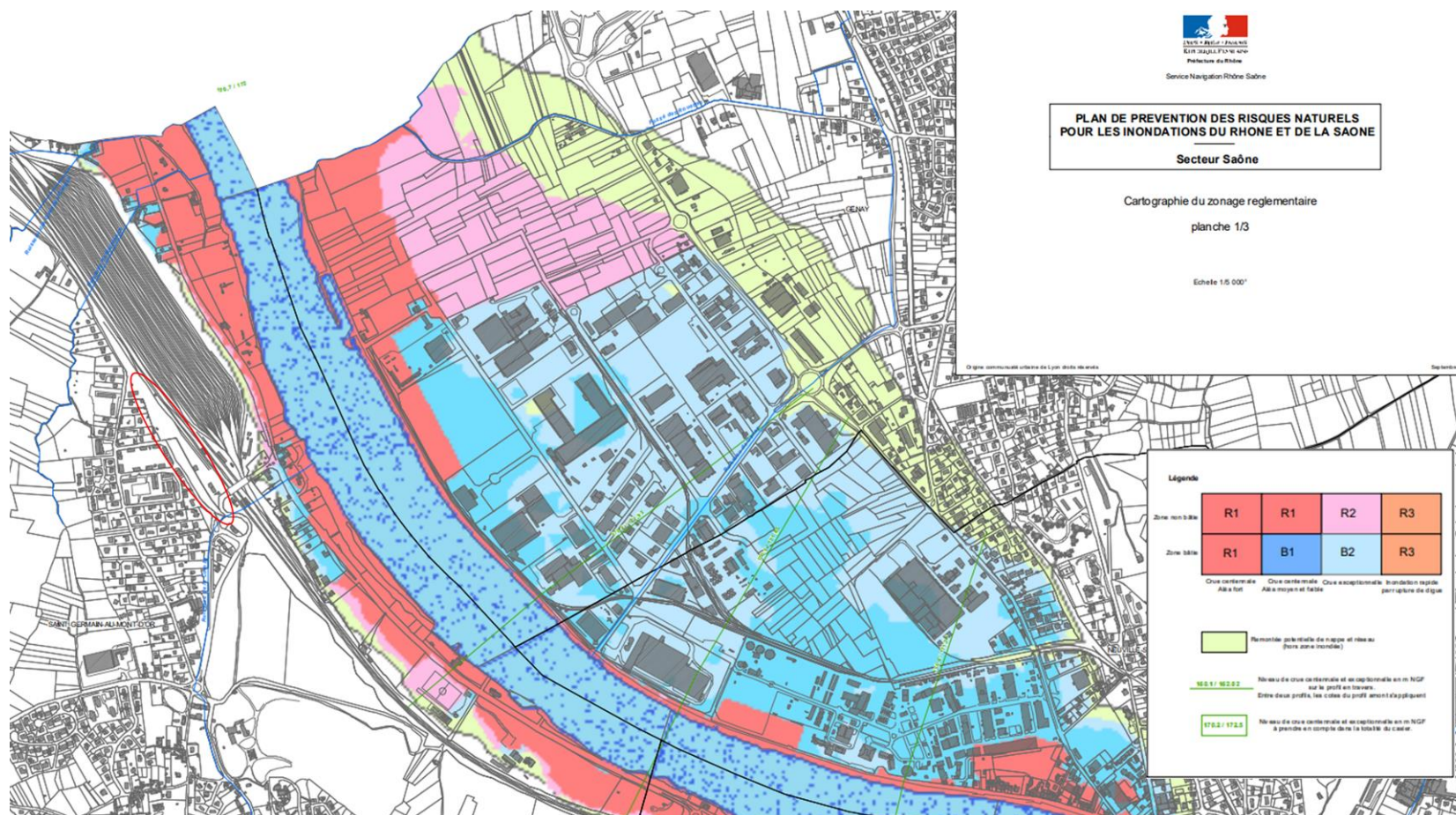


Figure 12 : Extrait de la carte de zonage du PPRI de la Métropole du Grand Lyon (source : PPRI Rhone Saône – secteur Saône)

2.4.3 RISQUES TECHNOLOGIQUE

Le site d'étude n'est pas compris dans les zonages des plans de prévention des risques technologiques des installations BASF AGRI production et COATEX usine 1 de Genay, cette zone est indiquée dans le Cerfa mais ne concerne pas l'emprise projet.

Il est soumis au risque de transport de matières dangereuses via les voies de chemin de fer et l'avenue du deuxième Saphis.

2.4.4 NUISANCES SONORES

Le site se localise à proximité immédiate de la voie ferrée et de l'avenue du deuxième Saphis, respectivement classées infrastructures de transport de niveau 1 (300 m de part et d'autre de l'infrastructure) et 3 (100 m de part et d'autre de la voirie).

La Directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement a réalisé des cartes de bruits stratégiques. Ces cartes de bruits stratégiques des grandes infrastructures de la Loire ont été révisées en 2018.

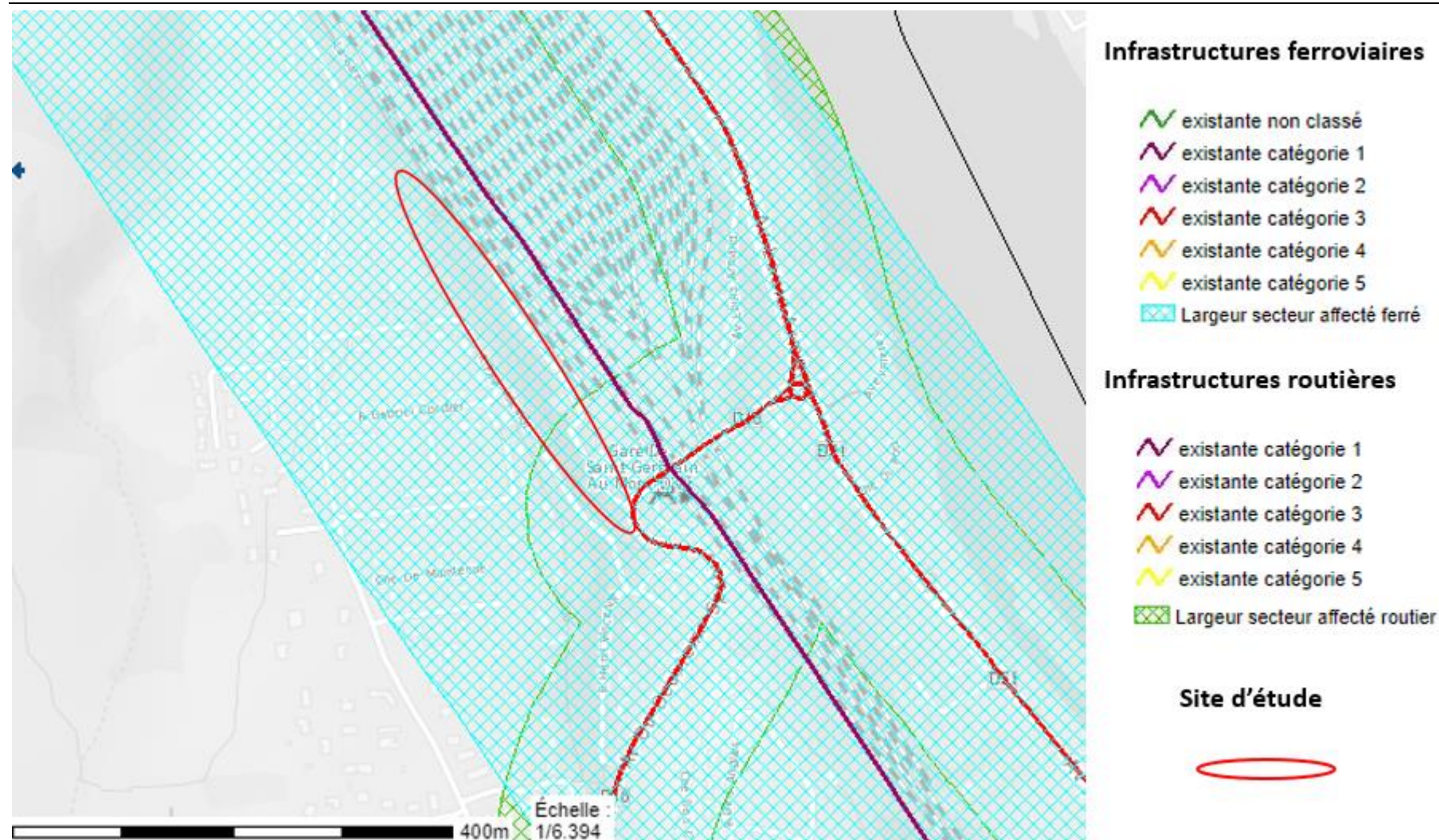
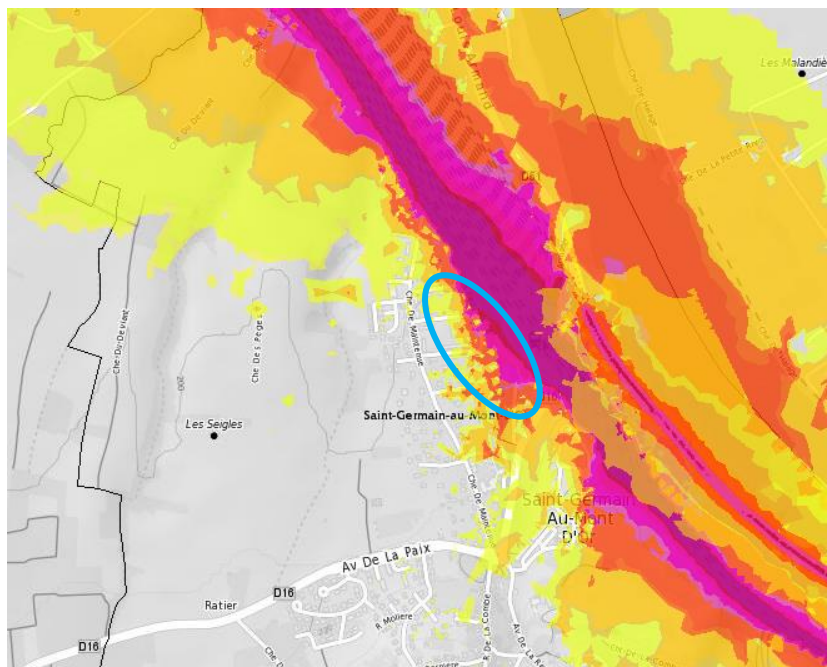


Figure 13 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres au droit du site d'étude (source : préfecture du Rhône)



La nature de l'opération d'aménagement ne concerne pas de logement mais un parking, aucune réglementation vis-à-vis des nuisances et la nature de cette équipement n'est à prendre en compte.

2.4.5 SITES ET SOLS POLLUES

Un diagnostic de la qualité des sols a été réalisé en novembre 2018. Les conclusions sont les suivantes :

- *Présence d'anomalies métalliques sur sols bruts correspondant à des sols à anomalies modérées à fortes et liées principalement à la qualité des remblais de surface*
- *Présence dans ces remblais de couverture de composés organiques à l'état de traces non caractéristiques d'une pollution significative*
- *Les déchets stockés sur site n'ont pas impacté les sols à proximité*
- *Une partie des matériaux du site est identifiée non inerte. En cas d'évacuation hors site, ces matériaux devront être gérés en filières adaptées.*

Ce diagnostic a également permis de mettre en évidence la présence de sols caractérisés comme non inertes (suivant la réglementation déchets).

La Métropole a lancé en mars 2020 un diagnostic complémentaire de la qualité des sols de manière à préciser la localisation et les volumes des sols non inertes qui vont être excavés pour la réalisation du projet. Un Plan de Gestion sera ensuite réalisé pour définir les meilleures solutions de gestion des déblais excédentaires.

Ce diagnostic complémentaire réalisé en juin 2020 a permis de confirmer l'absence de pollution significative et de préciser la localisation des sols non inertes sur l'emprise du projet. Il s'avère que seuls des remblais de surface (0-1m) en 3 zones sont concernés par un dépassement du seuil ISDI en antimoine sur éluat. A ce stade de l'avancement du projet, le volume de déblais non inertes est estimé à moins de 500 m³.

Pour la suite du projet, au vu du faible volume, il sera fixé comme objectif une réutilisation sur site de ces déblais non inertes générés par les terrassements du projet. Les déblais éventuellement excédentaires seront ré-analysés pour confirmation de leur qualité puis évacués vers une filière agréée selon leur qualité chimique. La filière envisagée d'après les résultats analytiques est ISDI+.

Ainsi, il ressort que le risque sanitaire est nul et que le projet relève d'une simple problématique de gestion des déchets.

La maîtrise d'ouvrage s'engage à prendre en compte les préconisations émises le BET GINGER (rapport de juillet 2020¹) :

« *L'état du site apparaît compatible avec les usages projetés sous réserve de la mise en oeuvre d'un recouvrement des remblais superficiels en place par un revêtement (dalle, enrobé, etc) ou une couche de matériaux d'apport sains de 30 à 50 cm en cas d'aménagement d'espaces enherbés.* ».

¹ GINGER BURGEAP- Diagnostic environnemental complémentaire du milieu souterrain - Parking de la gare ferroviaire de SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR (69) ; 07/07/2020

3. EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES

Dans cette partie sont présentés les effets potentiels du projet sur l'environnement (sur les thématiques à enjeu pré-identifiées) en phase chantier puis en phase post-aménagement (exploitation). Pour chacun des impacts mentionnés, des mesures sont proposées visant à éviter, réduire voire compenser les effets négatifs.

Le rapport en annexe 2 détaille les impacts du projet et les mesures environnementales prises en faveur du milieu naturel.

3.1 PHASE CHANTIER

La mise en œuvre d'une charte de chantier à faibles nuisances permettra de limiter les incidences temporaires du projet sur l'environnement. Cette charte abordera les enjeux environnementaux généraux (nuisances sonores, plan de circulation, émissions de poussières, gestion des eaux de ruissellement, patrimoine, déchets, etc.) et ceux plus spécifiquement liés à l'opération (pollution des sols, nuisances sonores).

Légende : Enjeux environnementaux

Tableau 3 : Synthèse des effets et mesures en phase chantier

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Evitement	Réduction	Compensation
Patrimoine culturel et archéologique	Aucun Monument historique à proximité et le site se localise en dehors des zones de présomptions archéologiques	-	-	-
Déplacements et accessibilité	Augmentation du trafic, circulation d'engins de chantier	- Plan d'installation chantier (délimitant les différentes zones) et plan de circulation des véhicules de chantier. - Circulations des engins de chantier et des piétons portées au plan d'installation chantier	- Sécurisation des accès - Stationnement des engins dans l'emprise du projet au maximum. - Respect des réglementations pour la circulation des véhicules.	-
Eaux souterraines	Aucun prélèvement dans la nappe	-	-	-
Eaux usées	Faible impact en phase chantier	-	-	-
Sols et sous-sol / Pollution	Le volume de déblais non pollués est estimé sur la base du scénario retenu à 6900 m ³ . Celui des déblais à traiter représente	- Les terres excavées dans le cadre du terrassement du terrain et du creusement des fondations Les terres seront évacuées dans	- Mise en place de kit de pollution - les engins de chantier stockés sur une bache pour éviter la dissémination des pollutions	-

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Evitement	Réduction	Compensation
	un volume de 8500 m3.	des filières adaptées	- Eviter toute dissimulation de la pollution, les roues des camions de chantier devront faire l'objet d'un nettoyage systématique en sortie de chantier - Recouvrement des déblais si ils se localisent en site public par un recouvrement de 30 cm de terres végétales	
Energie	Empreinte Carbone et énergétique des matériaux de construction et de l'énergie dépensée pour le chantier (déplacements d'engins...)	-	La charte de chantier à faibles nuisances imposera un comptage des consommations énergétiques de la base vie	-
Milieu naturel	Dispersion d'espèces invasives Perte d'habitat favorable à la faune Risque de destruction d'individus (reptiles) Dérangement	- Balisage de la zone de chantier	- Maintien d'un corridor boisé. - Adaptation du planning des travaux (défrichage en septembre-octobre) ; - Gestion des espèces exotiques envahissantes ; - Nettoyage du site (évacuation des déchets existants présents au niveau de l'emprise du projet) ;	
Niveaux sonores et poussières	Création de nuisances sonores et productions poussières	-	- Opérations de communication (sensibilisation, information et formation) (dates des travaux, horaires, mesures de précautions mises en œuvre) auprès des riverains - Les chefs de chantiers et ouvriers sont informés en phase de préparation sur les exigences d'un	-

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Evitement	Réduction	Compensation
			chantier à faibles nuisances. Les concepteurs veilleront en cours de chantier que les principes soient respectés. - Engins de chantier respectant la réglementation en termes d'émissions sonores - Planning des phases bruyantes du chantier Identification des origines de bruits => stratégie de limitation selon les réglementations locales en vigueur.	
Conclusion	Ces mesures temporaires et la mise en place d'une charte de chantier permettront de prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux associés au projet.			

3.2 PHASE POST-AMENAGEMENT

Légende : Enjeux environnementaux

Tableau 4 : Synthèse des effets et mesures après aménagement

PHASE POST-AMENAGEMENT (EXPLOITATION)				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées		
		Evitement	Réduction	Compensation
Population	Nouvelle offre de stationnement	-	-	-
PLU	Intégration du projet au sein du tissu urbain	- Respect du PLU vis-à-vis des espaces verts	-	-
Energie	Nouveaux besoins en énergie des activités, création de nouveaux déplacements	-	Le niveau de consommations énergétiques du projet sera un critère de décision du groupement. Dans le cadre du MPGP, le groupement s'engage sur ces consommations	-
Eaux pluviales	Prise en compte des eaux pluviales reçus sur le P+R	-	Rejet au réseau d'eaux pluviales à débit limité	-
Eaux souterraines	Pas de prélèvement ou modification des eaux souterraines prévus	-	-	-
Eaux usées	Très faible impact (uniquement liées à 1 sanitaire dédié à l'exploitation)	-	Raccordement au réseau d'eaux usées	-
Sols et sous-sols	Pas d'impact notable	-	-	-
Pollution des sols	Pas d'impact notable	-	-	-
Milieu naturel	- Destruction d'habitat - Dérangement	-	- Limitation des éclairages en faveur de la faune nocturne - Mesure d'aménagement au nord du projet afin de créer une lisière favorable aux reptiles et passereaux - Aménagements écologiques pour la petite faune (pose de nichoirs à oiseaux et gîtes à chiroptères)	-
Nuisances sonores	Pas de réglementation spécifique au vu de la nature du projet : parking	-	-	-
Qualité de l'air	Aucune incidence notable	-	Mesures incitatives sur la mobilité durable (notamment un niveau réservé exclusivement au covoiturage) Il est à prendre en considération que le projet n'intègre pas en l'état de places vélos car elles vont être créées	-

PHASE POST-AMENAGEMENT (EXPLOITATION)				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées		
		Evitement	Réduction	Compensation
			prochainement au plus près de la gare. Cependant, les places voitures seront mutables permettant de créer, si nécessaire, davantage de stationnement vélos à terme.	
Nuisances lumineuses	Emissions lumineuses nouvelles	- Aucun éclairage ne sera orienté vers le ciel ou vers les zones végétalisées à proximité immédiate pour ne pas déranger la faune et la flore en place	- La pollution lumineuse sera limitée au strict nécessaire (sécurité des déplacements sur le parking et au droit du cheminement piétons) par des éclairages adaptés et orientés vers le bas pour la trame noire (respect de l'arrêté du 27 décembre 2018)	-
Gestion des déchets	Quantité de déchets très faible (exploitation uniquement)	-	Emplacement réservé pour bacs de tri des déchets Gestion par le gestionnaire du P+R	-
Conclusion	Les mesures ainsi proposées permettent au projet de de s'intégrer dans le contexte existant sur la commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or			

4. AUTOEVALUATION

Afin de respecter l'environnement, une charte de chantier à faibles nuisances sera mise en place.

Les mesures d'évitement et de réduction prévues et présentées dans le présent document permettent de rendre les impacts résiduels non significatifs, notamment en termes de préservation d'habitat naturel et des espèces associées.

A la lecture de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact n'apparaît pas nécessaire.

5. ANNEXES

ANNEXE A : Diagnostic écologique du 12/12/2019 (EODD)

ANNEXE B : Analyse des incidences du projet sur le milieu naturel et proposition de mesures environnementales, février 2020 (EODD)